

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2012 – 20H00

Présents : Sylvie COMBIER, Guy BONIN, Bruno SIVIGNON, Bernard CADOT, Gilles EMERY, Michel FAUGERE.

Absents : Chantal DUFOUR, Renée JAFFRE.

En entrée de séance, le Maire fait le point sur le dernier compte rendu de Conseil du 18 Octobre 2011, et apporte des précisions sur les thèmes abordés précédemment :

- Les travaux de mise en sécurité de l'école seront réalisés avec du retard au printemps, compte tenu des intempéries.
- Un miroir a été posé sur le chemin menant chez Mme SARRIBLE comme prévu avec un coût de 220€.
- Transport à la Demande : aucune demande faite à ce jour pour l'utilisation de ce service.

ORDRE DU JOUR:

PLU (Plan Local d'Urbanisme) INTERCOMMUNAL : Délibération à prendre :

Le Maire présente aux conseillers le projet, qui depuis le 12 janvier 2011 est élaboré en concertation avec les communes membres d'un Etablissement Public de coopération Intercommunale.

Le Maire rappelle que le transfert du PLU à la Communauté de Commune n'entraîne aucune répercussion sur la délivrance des autorisations d'urbanisme qui reste communale.

Puis, le Maire aborde le coût prévisionnel de ce projet en se basant sur la note de synthèse présentée en Conseil communautaire le 15 septembre et le 27 Octobre dernier. En effet, le coût de ce projet se porterait entre 90 et 130000€ HT pour la communauté de communes subventionnée à 80%, il resterait à charge de la communauté de communes de Matour et sa Région la somme de 20 à 30000€ (soit les 20% restants) et pour la commune de Clermain, ce serait une opération gratuite.

Le Maire fait lecture du modèle de délibération proposé par la Communauté de communes, suite au dernier conseil Communautaire à destination de toutes les communes et invite les conseillers à approuver cette délibération modifiant les statuts 5 du Conseil Communautaire pour intégrer un PLU.

Le Maire avise les Conseillers avant délibération qu'un PLU est révisable tous les 2 ans.

Le Conseil délibère et approuve à l'unanimité la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa Région intégrant l'extension de compétence « Définition, élaboration, approbation, suivi et révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ».

PROJET DE VOIRIE 2012: (VOIRIE COMMUNAUTAIRE)

Bruno SIVIGNON, (adjoint au Maire) prend la parole et fait état des dernières réunions de la commission de voirie Communautaire. L'entreprise THIVENT a été retenue pour la voirie cette année 2012 faisant suite à un appel d'offre lancé par la Communauté de Communes de Matour et sa Région. Le montant voirie attribué pour la commune de Clermain est de 9400 € (création uniquement) + 1400 € (entretien). Le Maire invite la commission communale voirie à se réunir

prochainement au printemps afin de faire le point sur les travaux à envisager.

Le Maire informe en aparté et déplore que de nombreux sacs de sel aient disparus cette année.

-POINT SUR LES BALLADES VERTES :

Gilles EMERY fait le point sur le fléchage et l'avancé du projet de création de 2 circuits « ballades vertes sur Clermain ».

Puis avise le Conseil qu'il y aura un RIR (panneau indiquant le positionnement de ces 2 circuits) installé prochainement.

Une délibération doit être prise pour que les chemins passent au PDIPR avec listing des chemins.

Le Maire fait part au Conseil que le coût de cette opération sera minime, puisque restant à 4 € compte tenu des subvention accordées par le Conseil Général et la participation de la Communauté de communes de Matour et sa Région.

Le Conseil approuve et invite le Maire à faire le nécessaire.

- TAXE AMENAGEMENT :

Le Maire présente la réforme de la fiscalité de l'aménagement du 29/12/2010, et informe les conseillers que le nouveau dispositif repose sur la taxe d'aménagement.

Le Maire fait lecture du modèle de délibération instituant la taxe d'aménagement qui remplace la taxe locale d'équipement. Puis, rappelant que cette taxe d'aménagement sera due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager, invite le Conseil à se prononcer sur le taux à appliquer sur la commune de Clermain.

Le Maire précise que le taux à fixer doit se trouver entre 1 et 5 %.

Après en avoir délibéré et vu la méthode de calcul présentée, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le taux de participation pour chaque construction à 2%.

- .ASSAINISSEMENT : INFORMATION

Le Maire présente au Conseil que le projet d'assainissement collectif est en cours d'étude avec l'entreprise SEGUNDO et l'assainissement individuel pourrait être subventionnable.

Le projet d'assainissement collectif porte sur la mise en place d'un assainissement collectif au « hameau de la Garde ». L'étude de zonage a mis en évidence que les dispositifs d'assainissement autonome ne permettaient pas de réaliser un traitement correct des effluents. L'implantation des parcelles et du bâti représentent des contraintes importantes à la réhabilitation des installations.

A suivre ...

- CONTRAT DE RIVIERE « GROSNES »

Le Maire informe le Conseil que la modification statutaire de l'article 5 de la communauté de Communes relative à l'aménagement du bassin versant de la Grosne et de l'Arconce a été prise et rattachée au précédent Conseil du 18 Octobre 2011.

Le Maire fait état des dernières fiches pour informer le Conseil de l'avancement du projet (problème de barrage par rapport aux poissons ,,etc)

- INFORMATION RCEA :

Le Maire présente en résumé les différentes réunions thématiques sur les conditions de mise en concession contradictoires de la RCEA auxquelles il a participé au titre de représentant de la Communauté de Communes et dans le but bien sûr de veiller aux intérêts des Clerminoises.

- Vendredi 27 Janvier 2012 : “atelier de prise en compte des usagers fréquents et tarification”
“atelier adaptations locales du projet”
- Mardi 14 février 2012 : “atelier environnement”

"Il en ressort pour l'instant la triste impression que tout ce que l'on aura peu dire ou faire depuis 2

ans n'a servi à rien ». Nous en sommes toujours au projet présenté par Mr BUSSEureau en février 2009 et confirmé officiellement par Mme KOSCIUSKO – MORIZET en Juin 2011. A savoir : concession autoroutière de Montmarault à Mâcon avec 6 péages.

“On écoute” avec politesse tout ce que nous pouvons dire ou suggérer... mais pour l'instant rien ne change!... Peut-être que les élections approchant les bouchons de cérumen sauteront-ils avant ceux du champagne ! ... d'autant que la prochaine fois on va parler du bruit.”

- **BRULAGE DES DECHETS VERTS :**

Le Maire fait lecture de la dernière circulaire du 31 Janvier 2012 interdisant aux ménages tout brûlage et informe que cette dernière est à disposition en Mairie.

- **ONDULEUR :**

Le Maire informe le Conseil que l'onduleur qui régule la tension informatique du PC de la commune est sur le point de lâcher, et qu'il convient d'en changer.

Deux devis sont présentés :

- Un devis de la société AFMI à 110 € TTC pour 400 VA
- Un devis par l'entreprise SOCAMONT (internet) à 49 € HT pour 600 VA

Le devis le moins cher sera retenu par le Conseil.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil décide à l'unanimité de reprendre la même somme que l'an dernier et lors de la prochaine réunion budgétaire, répartira ces subventions.

- **MAISON DE RETRAITE DE « CHAMPROUGE » : Demande de cautionnement**

Le Maire présente le projet de réhabilitation de la maison de retraite de « Champrouge » et la caution demandée aux communes de MAZILLE et de CLERMAIN le coût total du projet s'élève à 7 719 553€ TTC .

Le financement se fait par :

- subvention du Conseil Général à hauteur de 1810515 €
- subvention de l'état 140000€
- FEDER / europe 400000€ (relayé par le Pays Sud Bourgogne)
- Fonds propres 356000 €
- Excédent d'investissement 2904690 €

Le reste par l'emprunt à savoir : environ 5 000 000 €

La garantie d'emprunt demandée à notre commune représente 2.5% de ce montant.

Ce qui ferait une échéance annuelle d'emprunt à garantir de 5819 € par an (sur 30 ans)

Le Maire informe le Conseil que suite à son entretien en tant qu'administrateur (au nom de la commune de CLERMAIN) avec la perception de CLUNY, il n'y aurait pas de risque car cet établissement est une EPAHD (Etablissement Public).

Après avoir fait le point auprès de la perception, légalement la commune est en capacité de cautionner cette somme.

Le Maire avise le Conseil qu'après les travaux, la capacité passerait à 65 lits.

Le Conseil délibère...Le Conseil déplore la répartition inégale des sommes à cautionnées par rapport au nombre d'habitants par commune (caution de MAZILLE et CLERMAIN équivalente).

Le Conseil approuve néanmoins le cautionnement pour l'avancée des travaux de ce centre, le risque étant très limité.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **COLOMBARIUM :** Le Maire présente au Conseil les projets et les devis reçus par l'entreprise GRANIMOND et MUNIER.

- **LETTRÉ OUVERTE AU CONSEIL :**

Le Maire fait lecture du courrier reçu le 14 février 2012 en mairie, qui demande quand seront fait les travaux de réparations de voirie route communale n° 2 de Sainte- Cécile à Tramayes , affaissement de chaussée dans un virage, fossé à curer et sécurisation d'un sentier de randonnée. le Maire invite la commission voirie à revoir ce problème rapidement.

En ce qui concerne le problème de priorité entre le chemin entre la départementale et le bourg en passant sous la RCEA et le chemin venant de la place, dans l'imédiat, il faut considérer après avis de la DIR que le code de la route s'applique : à savoir la priorité à droite.

- **DEFIBRILATEUR :** Le Maire informe le Conseil que lors de la dernière assemblée de Communauté de Communes, il a été décidé après délibération de mettre en place un défibrilateur à usage public sur chacune des communes membres. Le Maire invite donc les Conseillers à délibérer sur le lieu où sera mis ce défibrilateur. Après en avoir conclu, que le lieu devrait être connu de tous , le conseil décide d'installer le défibrilateur à l'extérieur de la Mairie : emplacement à gauche de la porte d'entrée de la Mairie.

- **BOIS DE CHAUFFAGE :**

Le Maire souhaite revenir sur la proposition qui avait été faite à la population lors de ses vœux début janvier, concernant la possibilité de récupérer du bois de chauffage à moindre frais.

Le Maire rappelle que ce bois serait le délaissé des sapins dans les communaux, qui serait à ramasser par tout un chacun et propose aux Conseillers de faire payer ce bois 1€ symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité et le prix est fixé à 1€ le ster. Un arrêté sera fait en conséquence et tout demandeur devra s'inscrire en Mairie.

- **CONSCRITS :**

Mr SIVIGNON, revient sur la demande faite l'an passé concernant la possibilité de faire un branchement électrique provisoire pour toute manifestation place de la garde (type bal, et déballage) avec un coût équivalent à 160 € environ.

Le Conseil délibère et accepte le principe de la prise en charge à 50% de l'installation d'un branchement provisoire. Les associations de Clermain financent le reste en fonction de l'utilisation.

FIN DE SEANCE 23H20